

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Pyrénées Atlantiques
**Commune de
Boucau**

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019



DELIBERATION N° 4

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-neuf, le onze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 5 février 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, C. ORDONNES, MJ ROQUES, P. ACEDO, M. EVENE, JD BONNOME, S. PUYO, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, J.DARRIGADE, AM BARTHE, M.LORDON, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, JM DOURHTE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F. GONZALEZ), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES-PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), G. MOSCHETTI (pouvoir à JD BONNOME)

Membres absents excusés : MA THEBAUD, UA DEL PRADO

Secrétaire de séance : M. LORDON

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, informe le Conseil Municipal que la Commune va engager des travaux d'extension de l'école maternelle Joliot Curie.

En effet, cette école maternelle, qui accueille à ce jour 73 élèves, nécessite des travaux de réaménagement en raison de l'exiguïté du réfectoire et de l'office, et de la non-conformité du dortoir compte-tenu d'un effectif supérieur à 20 enfants avec un seul accès existant.

Les travaux envisagés porteront sur :

- . l'extension du réfectoire pour un effectif de 75 personnes,
- . la restructuration pour la mise aux normes de l'office,
- . l'extension d'un dortoir pour 30 enfants,
- . la création d'un local de stockage.

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'architecte Pierre Gouanère.

Le coût de cette opération est estimé à 150 000 € HT.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous-Préfecture
de Bayonne
le et de la publication
le*

Pour mener à bien ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux d'extension de l'école Joliot Curie d'un coût estimatif à 150 000 € HT et de solliciter des financements au taux maximum au titre de la DETR (40 %)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** les travaux d'extension de l'école Joliot Curie décrits ci-dessus pour un coût total de 150 000 € HT,
- . **Sollicite** un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Etat (40 %) au titre de la DETR,
- . **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 12 février 2019
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/02/2019